Rejoindre une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires.

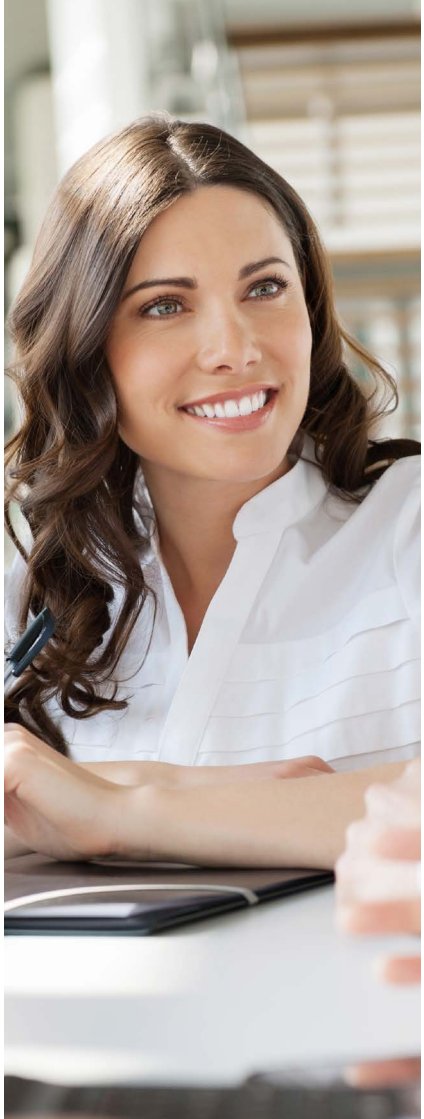

LE CRÉDIT MUTUEL EST UNE BANQUE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS.

Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients qu'elle rend des comptes et non à des actionnaires. Et ça, ça change tout.

UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS

Chaque Caisse de Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie et peut vous accorder un crédit sans demander l'autorisation au siège. C'est tellement plus simple et plus rapide.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS

Dans chaque Caisse locale, les chargés d'affaires professionnels vous **conseillent au mieux de vos intérêts.**

Vous êtes accompagné par un **conseiller dédié, disponible en Caisse, en rendez-vous vidéo[1] et même sur votre lieu de travail[2].** Vous pouvez également prendre rendez-vous directement dans son agenda sur creditmutuel.fr ou sur l'appli mobile[3].

Votre conseiller vous épaule dans tous vos **projets, aussi bien privés que professionnels.**

(1) Service soumis à conditions pour les clients titulaires d'un contrat de banque en ligne CMUT. Nécessite un appareil compatible et configuré, et le téléchargement préalable des applications nécessaires. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce service et sur www.creditmutuel.fr.
(2) Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.
(3) Dans le cadre de votre service de banque en ligne CMUT et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel.

BÉNÉFICIEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE CRÉATEUR D'ENTREPRISE.

Le lancement et le développement de votre entreprise **nécessitent un investissement initial dans des actifs indispensables** : fonds de commerce, rachat de parts, locaux, matériels, véhicules, aménagements…

Pour financer tous les investissements nécessaires à la création de votre entreprise, sans caution personnelle et sans frais de dossier, profitez d'une offre spécifique :

UN PRÊT **À TAUX 0 %**[1]

DANS LA LIMITE DE 10 000 € SUR 5 ANS

+

UN PRÊT COMPLÉMENTAIRE

AU TAUX EN VIGUEUR[1] **JUSQU'À 30 000 € SUR 5 ANS**

Vous cherchez un financement pour lancer votre projet, un partenaire bancaire pour vous épauler, une solution de gestion pour votre entreprise qui démarre ?

Découvrez notre offre de bienvenue dédiée aux Pros.

(1) Offre sous conditions dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes du 01/09/21 au 01/09/22. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse de Crédit Mutuel.

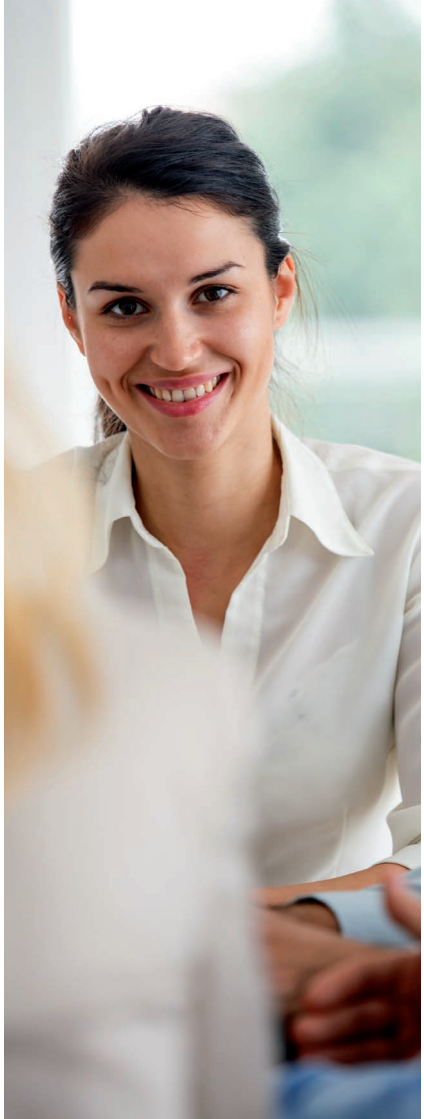

POUR NOUS REJOINDRE
RIEN DE PLUS SIMPLE

Trouvez la Caisse de Crédit Mutuel la plus proche sur

www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.
La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelles, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).
En cas de litige, vous pourrez vous adresser :
– Dans un premier temps, à votre Caisse.
– Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Conditions juillet 2021 – Document non contractuel – Crédit photos : Gettyimages – Adobe Stock – Conception : **CCS** Atelier Graphique.